

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

N° 022-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

16 septembre 2025,

Affichée et mise en ligne
le 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE

Absents excusés :

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr STIENNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE

Secrétaire de séance : Mme DUBRUNQUEZ

Le procès-verbal du 16 juillet 2025 est approuvé.

Objet : Nomination d'une rue

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il explique que la voie passant à l'arrière de l'immeuble Champagne et desservant les entrées n'a jamais été nommée et qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant la proposition de la commission des travaux réunie le 16 septembre 2025 de nommer cette rue : « rue Gérard SAUVAGE » membre du Conseil Municipal de 1983 à 2001 ;

Considérant l'avis favorable de sa veuve et de ses enfants ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places ;

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VALIDE le nom de : « rue Gérard SAUVAGE » attribué à la rue située à l'arrière de l'immeuble Champagne

-AUTORISE Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La secrétaire de séance, Maggy DUBRUNQUEZ



Le Maire, Michel KOCIUBA

